

PAYS-BAS. — Namur, 22 juillet.

La régence de cette ville a autorisé l'établissement d'une grande boulangerie sous la dénomination de *boulangerie mécanique namuroise*. La marque distinctive des pains qui y seront fabriqués sera l'empreinte des armes de la ville de Namur. Cette boulangerie sera en activité très-incessamment. Déjà quelques entrepôts ont été accordés sur les nombreuses demandes qui sont faites au sieur Fontaine, directeur.

— M^r V. M. nous lance une épigramme; nous le prions, à part le sel de son excellente plaisanterie, de nous dire ce qu'il entend par *un homme nul placé en sentinelle perdue à la tête de machines*. C'est dommage qu'avec autant d'esprit, on n'ait pas un peu de bon sens.

— M^r V. M. nous fait enfin connaître que, blessé des attaques adressées au journal le plus inoffensif, *les petites affiches*, dont il était rédacteur, il a fait faire acte de vie au *Namurois*; nous ne nous étonnons plus de nombreux traits de ressemblance que nous avons remarqués entre ces deux publications.

— M^r V. M. est invité à nous faire connaître le comité de censure du *Namurois*; il avoue lui-même que bon nombre de ses articles ont été refusés, et chacun se refusera à croire que ce soit le bon M^r G. qui se soit permis semblable licence.

— Que penser de cette phrase de M^r V. M. ? *Le Courrier pourra s'écrire que mes articles ne valaient rien; il aura parfaitement deviné, relativement à l'esprit dans lequel est écrite sa feuille*. Serait-ce que par suite de cette même mobilité de caractère que chacun lui connaît, il aurait étourdiment adopté quelques-uns de nos principes, et ainsi scandalisé le comité de censure.

— Certainement, M^r V. M., il était de notoriété publique que la rédaction du *Namurois* était votre; 1° le prote des petites affiches devait, par rang d'ancienneté, obtenir ce poste honorable; 2° à qui aurait-on pu attribuer tant et de si belles choses? 3° il n'y avait que vous en ville qui eût osé entreprendre pareille tâche, et braver ainsi l'opinion publique.

— M^r V. M. a l'air de dire que l'on ne s'adressait pas à lui directement comme rédacteur, parce qu'alors notre éditeur se respectait encore; il a raison, tout homme qui se respecte doit s'abstenir de parler de certaines gens.

— Qu'allons-nous devenir, M^r V. M. ne nous estime pas! lui, l'organe d'un parti si nombreux, l'écho de la majorité!

— M^r V. M. nous a donné un démenti quand nous avons supposé qu'il était salarié; il voudra bien nous permettre d'user de la même politesse à son égard chaque fois qu'il se permettra de dire que nous sommes *stipendiés* par un parti.

— Comme la lutte engagée entre nous et M^r V. M., paraît lui plaire, nous sommes tous prêts à la continuer; nous voulons cependant bien l'informer que, comme ce sujet doit être peu intéressant pour nos lecteurs, nous nous bornerons dorénavant à répondre simplement à ses attaques, et ne prendrons plus l'initiative. Ce sera donc à lui désormais à savoir s'il veut se faire donner sur les doigts. Sa conduite réglera la nôtre. P.

— Le *National*, dans son N° 202, prétend que *la distance est trop grande pour que du haut du trône il soit possible d'apercevoir des insectes qui se démènent dans la poussière*. (Les insectes sont les écrivains de l'opposition.) Nous doutons, nous, de notre côté, que l'on aperçoive beaucoup plus distinctement les reptiles qui barbotent dans la fange.

— C'est avec un vif sentiment de regret que nous apprenons à l'instant même que l'une des personnes qui avait l'obligeance de nous envoyer de temps à autre des notes

signées P., vient de quitter la ville pour remplir des fonctions qui lui sont confiées dans l'une des communes les plus éloignées. Il nous fait espérer que dans ses moments de loisir il nous adressera quelque article; nous prenons du reste, l'engagement vis-à-vis de nos abonnés de ne rien négliger pour réparer, autant que possible, la perte que nous venons de faire.

— L'affluence des étrangers qui se trouvent à Bruxelles est immense; l'on compte que de Gand seul sont sortis, samedi dernier dans l'après-midi et dimanche dans la journée, plus de cinq cents voitures de tout nom, de toute construction et de toute capacité, non compris le nombre triplé de diligences, et celui des diligences armées en voitures de course et remplies jusque sur les impériales.

— Un arrêté royal, du 19 juin dernier, décide que provisoirement et jusqu'à disposition ultérieure, il sera accordé sur l'accise une diminution de 15 p. % aux sucres importés directement et par navires des Pays-Bas des possessions de l'état dans les Indes orientales, de même que pour les sucres des Indes occidentales. Pareille diminution sera accordée aux sucres déjà importés, lorsqu'il sera prouvé d'une manière satisfaisante qu'ils sont venus directement et par navires nationaux, de nos possessions aux Indes orientales.

— Le 18 de ce mois, une foule de personnes ont envahi une partie de l'établissement nommé *les Champs-Élysées*, à la porte de Guillaume, pour y voir passer le cortège du concours de musique. Après avoir brisé les cloisons, cette foule s'est portée à la galerie, dont une partie de 8 pieds en mauvais état et surchargée de monde s'est écroulée. Quinze ou seize personnes sont tombées de la hauteur de 12 pieds et ont reçu des blessures plus ou moins fortes, ce qui ne peut être attribué qu'à leur imprudence.

— Au mois d'avril dernier il est mort à Pleskow dans le gouvernement de Novogorod (Russie), un cultivateur nommé Michofsky, à l'âge de 165 ans. Cet homme vivait très-sobrement; seulement de temps à autre, il prenait des liqueurs spiritueuses et ne mangeait de la viande que deux fois par semaine. A l'âge de 120 ans, il cultivait encore ses terres; mais il a dû cesser par suite d'une entorse au pied. Il laisse 4 enfans, 36 petits-enfans, et 16 arrière-petits-enfans. Sa mère a atteint l'âge de 117 ans, et une de ses sœurs celui de 112, mais son père mourut à l'âge de 52 ans.

— Le 13 de ce mois un incendie, attribué à l'imprudence, a réduit en cendres dans la commune de Nerhespew (Liège), cinq maisons, dont la perte agglomérée est évaluée à 5680 florins; aucune des propriétés n'était assurée.

— La foudre est tombée, le 16 de ce mois, sur une maison située à Vlodrop, arrondissement de Ruremonde. Elle a pénétré par le toit dans les appartemens, où elle a consumé beaucoup de meubles. La maison elle-même a été fortement endommagée. On évalue les pertes à 1200 florins; rien n'était assuré.

— On apprend qu'il a été décidé par le gouvernement que les exercices des gardes communales pourront durer deux heures, non compris le temps nécessaire pour se rendre au camp d'exercice. Toutefois l'administration paraît être d'avis que le repos doit y être compris.

— Le 16 de ce mois, le tribunal de police a condamné à l'amende et aux frais de poursuite, des individus qui avaient ouvert des carrières à proximité de la voie publique, sur le Limpersberg, sans les avoir entourées de garde-corps pour garantir la sûreté du passage. Le jugement a ordonné qu'une de ces carrières serait comblée.

— Un journal ministériel, remarquant avec douleur que *la loge de S. M. au concours était vide*, en a découvert la cause avec une grande perspicacité. Voilà, dit-il, voilà ce

que les hommes du COURRIER ont produit. Ainsi, la vuidité de cette loge était notre faute à nous qui croyons que ce pourrait bien être la faute de Voltaire et même la faute de Rousseau, et qui croyons encore que la présence du roi n'était pas indispensable. D'ailleurs nous sommes habitués à être la faute de tout, et c'est encore par la faute du *Courrier* et d'une poignée de misérables que tant de pluie est tombée depuis deux mois. (*Courrier des Pays-Bas.*)

— Les propriétaires de diligences, en Angleterre, font les plus grands efforts pour augmenter la rapidité de la course de leurs voitures, craignant la rivalité des voitures à vapeur. Ils sont parvenus à faire parcourir aux *Stage-Coaches* l'espace de 110 milles anglais, qui séparent Londres de Birmingham en sept heures cinquante minutes, ce qui est d'une rapidité vraiment étonnante, faisant à peu près treize milles et trois quarts par heure, ou environ quatre lieues un quart.

— On lit dans la *Gazette d'Etat de Prusse*, journal officiel : « M. le comte de Nesselrode, vice-chancelier de Russie, n'est pas retourné à Saint-Petersbourg, ainsi que nous l'avions annoncé hier; mais, en quittant Varsovie, il est parti pour Carlsbad. L'ambassadeur de Russie à Vienne est aussi allé à Carlsbad. Il est très probable que M. le prince de Matternich, dans le voyage qu'il se propose de faire en Bohême, s'y rendra aussi. Ces deux hommes d'état renoueleront sans doute une liaison qui a été interrompue par la dernière guerre des Russes contre les Turcs, guerre dont les résultats ont donné pendant quelque temps de l'inquiétude au cabinet autrichien. »

— La mode à Paris s'est emparée de la prise d'Alger et tous les magasins prennent part à la guerre. On vend des écharpes *sidiennes* et des rubans en gaze d'Alger. Il se fait des boucles d'oreilles forme de croissant et des parures appelées *algériennes*, des robes de mousselines de soie *sable d'Alger* et d'autres *tente d'Agâ* et des habits *sans bedouin*. On imprime des foulards et des éventails, où la ville d'Alger et le siège du fort l'empereur et les deux armées sont peints.

— Le roi est attendu le 21 de ce mois à Groningue et le 23 à Leeuward, et on attend également dans cette dernière ville pour le 22, le prince d'Orange, accompagné de son fils aîné. S. M. fera le voyage de Groningue par les provinces d'Overysse et Drenthe.

— On assure que le jury du concours de musique a demandé à la régence d'accorder à la société d'Alost une médaille spéciale pour la dédommager du prix qu'elle n'a perdu qu'à la majorité d'une seule voix.

— La commune de Hamme a refusé son prix : on assure qu'elle a déclaré à la régence qu'elle jouerait au concours, mais qu'elle ne concourrait point, parce que les communes de Willebroeck et Berchem avaient renforcé leur harmonie d'un grand nombre de musiciens de la division militaire d'Anvers.

— Dans la soirée du 14 de ce mois, un soldat de la garnison de Bouillon, se baignant dans la Semois, derrière les casernes, perdit connaissance et fut emporté par le courant, à une distance de 300 aunes, lorsque les nommés Bodard, père et fils, couvreurs en ardoises, qui travaillaient sur une tour voisine des lieux, s'empressèrent d'y accourir, d'entrer dans l'eau, et à l'aide d'une échelle qu'ils avaient apportée, ils parvinrent à sauver le soldat d'une mort certaine. La rivière, à raison des dernières pluies, avait, dans cet endroit, une profondeur de quatre aunes.

Sous le régime constitutionnel et représentatif, un gouvernement doit nécessairement s'appuyer sur l'opinion; il doit convaincre que son action est bonne, qu'elle est ce qu'elle doit être; c'est ce qui constitue sa force morale dont il ne peut se passer. S'il s'isole de l'opinion, s'il veut marcher en dehors de l'opinion, les esprits s'irritent, les désaffections naissent; les mesures qu'il adopte ont pour résultat tout l'opposé de ce qu'il en attendait : la force morale de ce gouvernement s'affaiblit en un mot.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'effet que produisent les rigueurs exercées en ce moment contre la presse.

Nous ne parlerons pas ici comme atteints par ces rigueurs; nous ne nous rendons que les interprètes des sentiments éprouvés par nos concitoyens dans ces graves circonstances.

Où veut-on en venir avec ces rigueurs? Etouffer l'opposition dans les journaux (1)? Mais vous la faites concentrer dans le cercle des familles, dans les réunions d'individus que vos mesures mécontentent; là elle échappe à votre surveillance et la contrainte la fortifie, l'aigrit davantage.

Voilà le mal que vos mesures produisent. Ce mal augmente encore, si elles atteignent ceux dont le langage modéré est jugé tel par l'opinion. Alors, vous vous aliénez jusqu'à vos amis, et les indifférents et les indécis prennent parti. C'est l'histoire de ce moment. (*Courr. de la Meuse.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 20 juillet.

EXPÉDITION D'AFRIQUE.

A. S. Exc. le président du conseil des ministres.

A la Cassaba, le 8 juillet 1830.

Prince,

La prise d'Alger paraît devoir amener la soumission de toutes les parties de la régence : plus la milice turque était redoutée, plus sa prompte destruction a relevé dans l'esprit des Africains la force de l'armée française; les miliciens eux-mêmes ont donné l'exemple de l'obéissance; dans chacune de leurs casernes, quelques soldats ont suffi pour les désarmer : au premier ordre qu'ils ont reçu, tous ont apporté leurs fusils et leurs yatagans dans le lieu qui leur avait été désigné. On leur a fait connaître que les pères de famille seraient autorisés à rester dans Alger, mais que les célibataires seraient transportés par mer sur les points qu'ils auraient choisis. Cette décision parut ne produire sur eux que peu d'impression. La plupart sont nés dans l'Asie-Mineure; ils ont demandé qu'on les y reconduisit. Le nombre des miliciens réunis dans les casernes est de 2500 environ. Ceux-là sont tous célibataires : beaucoup sont vieux et impropres au service militaire. Les plus braves et les plus vigoureux ont péri dans la dernière campagne. Les miliciens mariés sont logés dans des maisons particulières : leur nombre ne paraît pas s'élever à plus de mille. Depuis trois ans, le blocus rendait le recrutement presque impossible. Une réduction considérable s'en était suivie dans la force de la milice.

Le dey est venu me voir hier dans la Cassaba. C'est à Livourne qu'il a témoigné le désir d'aller s'établir. Une frégate va l'y transporter. M. l'amiral Duperré prend des dispositions pour que les Turcs célibataires s'embarquent presque en même temps. Les Maures et les Juifs attendent leur départ avec une vive impatience. C'est alors seulement qu'ils croient leur joug brisé pour toujours.

Le bey de Titery a reconnu le premier l'impossibilité où il était de prolonger la lutte. Le lendemain même du jour où les troupes françaises ont pris possession d'Alger, son fils, à peine âgé de 16 ans, est venu m'annoncer qu'il était prêt à se soumettre, et que, si je l'y autorisais, il se présenterait lui-même. Son jeune envoyé remplit sa mission avec une naïveté qui rappelait les temps antiques. Je lui remis un sauf-conduit pour son père, qui, le jour suivant, se rendit à Alger. Je l'ai laissé à la tête du gouvernement de sa province, sous la condition qu'il nous paierait le même tribut qu'au dey. Cette condition a été acceptée avec reconnaissance. Les habitans paraissent convaincus que les beys d'Oran et de Constantine ne tarderont pas à suivre l'exemple de celui de Titery.

Déjà la confiance commence à s'établir, beaucoup de boutiques sont ouvertes. Les marchés s'approvisionnent; le prix des denrées est plus élevé que dans les temps ordinaires, mais la concurrence aura fait cesser cette cherté éphémère. J'ai confié la direction de la police à M. d'Aubignosc, Français qui a long-temps habité l'Orient. Une commission, présidée par M. l'intendant en chef Deniée, a

(1) Quand nous disons opposition, loin de nous la pensée d'une opposition hostile, elle est aussi contraire à nos mœurs qu'à nos principes.

été chargée d'indiquer les modifications que les derniers événemens devaient apporter dans l'administration et la forme du gouvernement. M. le général Tholozé a été nommé commandant de la place. Son caractère ferme et honorable le rend éminemment propre à ce poste important.

La ligne de communication dont Sidi-Ferruch est le point de départ va devenir inutile, et désormais les approvisionnemens de l'armée seront dirigés dans le port d'Alger. Une grande économie doit en résulter dans le service des transports. Dans quelques jours, on désarmera les redoutes qui avaient été construites entre Sidi-Ferruch et le camp de siège; enfin la place de dépôt elle-même devra être abandonnée, aussitôt après que les hôpitaux auront été transférés ailleurs et que les subsistances qui s'y trouvent auront été consommées ou embarquées.

Déjà des ordres sont donnés pour que le matériel d'artillerie qui n'avait point été mis à terre soit transporté en France. L'équipage de siège reste presque entier. On a trouvé ici une immense quantité de poudre et de projectiles, et plus de 2000 bouches à feu presque toutes en bronze. La valeur de ces objets, celle des fers qui appartiennent au gouvernement, et surtout celle du trésor dont M. le payeur-général fait l'inventaire, paraissent devoir suffire pour payer une grande partie des frais de la guerre.

Tous les prisonniers français qui se trouvaient à Alger m'ont été remis le 5 au matin, avant que les troupes françaises prissent possession de la place.

La chaleur est vive depuis quelques jours. Plusieurs fois le thermomètre de Réaumur a marqué 28 degrés. Quoique le siège n'ait duré que six jours, l'activité avec laquelle les travaux ont été conduits a fait éprouver aux troupes de grandes fatigues. Les dysenteries sont devenues plus nombreuses, mais ceux qui en sont atteints ne le sont pas assez gravement pour quitter leurs corps. On compte à peine 250 fiévreux dans l'armée. Le nombre d'hommes mis hors de combat, depuis le combat du 14 est de 2300, 400 sont morts; 1900 blessés ont été envoyés aux hôpitaux : ici, comme en Egypte, ils se guérissent promptement.

La plupart des pères de ceux qui ont versé leur sang pour le roi et la patrie, seront plus heureux que moi : le second de mes fils avait reçu une blessure grave dans le combat du 24. Lorsque j'ai eu l'honneur de l'annoncer à V. Exc., j'étais plein de l'espoir de le conserver. Cet espoir a été trompé. Il vient de succomber. L'armée perd un brave soldat. Je pleure un excellent fils. Je prie V. Exc. de dire au roi, que quoique frappé par ce malheur de famille, je ne remplirai pas avec moins de vigueur les devoirs sacrés que m'impose sa confiance.

J'ai l'honneur, etc.

Signé comte de BOURMONT.

— On dit que le bey de Tittery, province centrale du royaume d'Alger, a fait sa soumission et se reconnaît vassal du roi de France. On espère que dans quinze jours tout le reste du pays aura fait également sa soumission.

— On assure qu'on a trouvé une somme d'environ 60,000,000 en or dans les souterrains de Cassaba. 15 bâtimens de guerre, tels que corvettes, bricks et goëlettes, étaient mouillés dans l'intérieur du port d'Alger au moment où les Français se sont emparés de la ville.

— La première brigade du corps d'armée de réserve, stationnée à Toulon et aux environs, avait reçu l'ordre d'embarquer, et les bâtimens destinés à la transporter en Afrique devaient être prêts à mettre à la voile le 11, lorsque la reddition d'Alger étant parvenue en France a fait suspendre tout ordre de départ. Une dépêche télégraphique, envoyée de Paris à Toulon, le 9 courant, a arrêté les préparatifs qui étaient déjà fort avancés pour l'envoi des deux dernières brigades de la réserve. Par suite des mêmes ordres, le paiement de l'indemnité qu'on allait donner aux troupes composant ces deux brigades s'est trouvé également suspendu.

— L'escadron de mamelucks, dit un journal, de la garde du dey, a demandé à passer au service de France. La conquête d'Alger, dit le même journal, paraît nous avoir coûté 4 à 5000 hommes blessés, tués, malades ou mis hors de

combat par des causes quelconques, et dans ce nombre doivent être compris les non combattans et employés de l'armée qui ont suivi les chances de la guerre. Sur ce nombre de 4 à 5000, celui des morts et d'hommes blessés assez grièvement pour ne plus pouvoir continuer le service, doit être de 1000 à 1200. Les Algériens ont évalué leurs pertes à plus de 10,000 hommes tués ou blessés, ce qui est très-croyable à cause de la grande supériorité de notre artillerie, qui a plusieurs fois exécuté sur des masses très-nombreuses.

— plusieurs journaux assurent qu'il est question de la création du grade d'amiral dans la marine. Il y aurait trois places d'amiral. Une d'elle serait donnée à M. le vice-amiral Truguet; la seconde à M. Duperré; la troisième resterait vacante.

— Le ministère était dans l'intention de présenter à la chambre des pairs un projet de loi sur la presse et un sur les élections pendant le temps qu'on examinerait le budget à la chambre des députés. Son intention était en cas de refus de la loi de finance, de dissoudre de nouveau la chambre élective et de donner force de loi aux deux projets qui auraient reçu la sanction de la chambre héréditaire. Mais il paraît que les renseignemens pris sur la majorité de la pairie l'ont fait renoncer à ce plan.

— M^{me} la comtesse de Bourmont assistait à Saint-Cloud à la fête de Trocadéro. S. M. a eu la bonté de la féliciter sur l'heureuse issue de la guerre et sur la belle conduite du général et de ses quatre fils. Le roi lui a dit qu'il avait bien partagé son inquiétude, et qu'il était heureux de pouvoir récompenser le père et les enfans. A dix-neuf ans, M. de Bourmont avait reçu, à l'armée des princes, pour une action d'éclat, la croix de Saint-Louis des mains de Mgr. le comte d'Artois, qui, devenu roi de France, accorde la même récompense à deux de ses fils qui ont eu l'occasion de se distinguer; si tous eussent été aussi heureux, il serait jusqu'à présent unique dans l'histoire de voir un père recevoir le bâton du maréchal au même instant où les quatre fils recevaient la croix de Saint-Louis.

ANGLETERRE. — Londres, 17 juillet.

On vient de recevoir les journaux de Rio-Janeiro jusqu'au 23 mai. L'empereur avait souffert d'une attaque de la maladie à laquelle il était sujet il y a six ans, mais bien que les symptômes en furent fort graves, S. M. était complètement rétablie le 22.

Les deux chambres ont répondu au discours du trône. Celle des députés a exprimé sa satisfaction de ce que l'empereur a promis de ne pas risquer la tranquillité et les intérêts du Brésil, par une intervention dans les affaires du Portugal, qui ne pourrait qu'être nuisible à la prospérité de l'empire et contraire au droit des gens, quelqu'en fut le résultat.

ITALIE. — Ancône, 1^{er} juillet.

Toutes les nouvelles des ports méridionaux s'accordent à dire que la perte des Français dans les premières affaires contre les Arabes et les Turcs a été très-considérable; et quoique personne ne doute de la chute prochaine d'Alger, on pense qu'elle doit coûter de grands sacrifices. On prétend que plusieurs officiers d'artillerie anglais dirigent les opérations des Arabes qui ne sont, il est vrai, disciplinés ni exercés de manière à pouvoir lutter, en pleine campagne, contre la bravoure et la tactique française, mais qui dans les murs d'Alger pourraient faire une résistance désespérée. On pense toujours ici que le cabinet anglais interviendra entre la France et Alger et demandera des garanties contre l'occupation permanente de la côte septentrionale d'Afrique. Mais depuis un mois l'escadre anglaise ne fait absolument rien qui puisse justifier cette opinion. L'amiral Malcolm reste tranquillement à Malte, et la plupart des troupes anglaises de débarquement ont été transférées aux Iles Ioniennes, dont elles forment dans ce moment la garnison. Depuis que le pacha d'Egypte n'a donné aucune suite à la proposition que lui a faite le gouverne-

ment français de marcher contre Tunis, les Anglais qui sont ici paraissent peu inquiets de l'expédition contre Alger; ils croient que leur gouvernement peut se dispenser d'intervenir dans cette affaire, vu que dans de telles circonstances le commerce français ne peut porter un grand préjudice à celui d'Angleterre.

PARTIE OFFICIELLE.

M. le Gouverneur de la province a adressé, sous la date du 16 de ce mois, la circulaire suivante à MM. les Bourgmestres.

Je suis chargé de porter à votre connaissance, messieurs, qu'il a plu à S. M. d'autoriser les départemens de la justice et de l'intérieur de recommander aux autorités judiciaires et administratives l'ouvrage intitulé Recueil des décisions, arrêts et jugemens en matière de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de successions, rédigé par J. Cohen Stuart, à La Haye.

Ce recueil renferme des éclaircissemens très-détaillés sur la jurisprudence des cours et des tribunaux, en ce qui concerne l'application, souvent difficile, des lois sur les diverses matières indiquées dans le titre; aussi dans une de ses réponses aux observations de la section centrale de la seconde chambre des états-généraux, le gouvernement disait que « l'on trouve dans ce recueil, avec les détails et les développemens nécessaires, les instances et les jugemens sur la matière qui servent précisément de guide aux employés dans le labyrinthe des opinions diverses, ce qui tend à prévenir que l'on ne trouve encore obscur et douteux ce que les experts dans la partie et les tribunaux ont déjà reconnus être juste et légal dans d'autres espèces analogues » et plus loin, que ce recueil contribue pour beaucoup à l'établissement d'un mode uniforme et égal d'application des lois dans toute l'étendue du royaume. »

Le prix de cet intéressant ouvrage, qui paraît par cahier chaque mois, est maintenant réduit à 8 florins par année.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui désireraient se procurer les cahiers qui ont paru depuis le 1^{er} janvier 1818 ne paieront que 80 florins pour les 24 volumes ou douze années antérieures à 1830.

Je prie ceux qui jugeront à propos de prendre soit l'ouvrage entier, soit un abonnement, à partir du 1^{er} janvier dernier, de m'en faire part avant le 30 du courant.

Recevez, etc.

Marché de Namur du 22 juillet.			
	Fl.	Cts.	100 ^{es} .
Blé-froment roux, la rasière	9	99	80
Avoine	3	37	80
Pommee de terre d'été.	1	47	85
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

406. Récolte à vendre.

Jeudi, 29 juillet, à deux heures, chez le sieur Lebon, aubergiste à Tongrenelle, M^{me} V^e Ponsart, fermière au château de Tongrenelle; fera vendre, tant pour elle que pour ses enfans majeurs et mineurs, les différentes récoltes croissant sur 46 bonniers de terre appartenant à la ferme dudit Tongrenelle.

A six mois de crédit, moyennant caution connue de M^e Fevrier, notaire à Sombreffe. — Voir l'affiche.

249. Plusieurs capitaux très-importans et autres à placer. S'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n^o 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

454. Assurances contre les risques de grêle.

Les personnes qui désireraient faire assurer leurs récoltes à la société mutuelle contre les risques de grêle, établie à Liège, peuvent s'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur, qui donnera les renseignemens nécessaires et communiquera les statuts de ladite société.

455. AVIS.

Les personnes qui désirent prendre des actions de la compagnie d'assurances générales contre incendie, établie à Bruxelles, autorisée par arrêté de S. M., peuvent s'en procurer chez M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur, qui communiquera les statuts de ladite compagnie.

Le capital de cette compagnie est de deux millions de fl. des Pays-Bas, divisé en 200 actions de 1000 fl. : le versement est fixé provisoirement à 200 fl. par action.

474. Planches de sapin de Riga.

Le sieur Lesire-Misson a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir dans son magasin, établi rue Saint Nicolas, à Namur, un bel assortiment de bois de sapin et principalement 25,000 pieds environ de planches de Riga, sans nœuds et très-bien sciées de 5/4 de large sur un pouce d'épaisseur; les longueurs sont de 13, 14, 15, 17, 19 et 22 pieds.

Cette marchandise est de premier choix et d'une bonne qualité; le prix surtout en est très-modique.

405. Vente de très-belles dépouilles, à Leuze.

Mardi, 3 août 1830, vers deux heures de relevée, chez le sieur Desneux, cabaretier à Leuze, la D^{me} V^e Chavée fera procéder à la vente publique de 20 bonniers de froment, 3 bonniers de seigle et 25 bonniers d'avoine, croissant sur les terres de la ferme du Grand-Coria, à Leuze.

Le même jour, ladite dame fera également procéder à la vente, avec les pailles, de 4 bonniers et demi de beau froment, de 2 bonniers et demi de seigle et de 10 bonniers d'avoine, par lots d'un journal ou d'un demi-bonnier, au choix des amateurs.

S'adresser, pour voir les grains susdits, à M. Chavée, fermier à la cense de Keutures, à Leuze.

484. A VENDRE.

Une ancienne brasserie avec cour et jardin, située à Namèche, appartenant au sieur Bernard Hanozin, maître tailleur de pierres audit Namèche, est à vendre de la main à la main.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, agent d'affaires et entrepreneur de ventes publiques, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur.

500. Très-belles dépouilles à vendre à Warisoulx,

Lundi prochain, 26 juillet 1830, à deux heures, chez le sieur Charles Lorphevre, cabaretier audit Warisoulx, appartenant aux héritiers de feu M. Joseph Legros, consistant :

1^o En un lot de 25 bonniers de froment, seigle, etc., sans pailles.

2^o En un autre lot de 24 bonniers d'avoine, etc., 4 bonniers de feveroles, pois, etc., aussi sans paille.

Ces deux lots pourront être réunis.

3^o Environ 5 bonniers de froment et seigle, et 15 bonniers d'avoine et orge de mars, avec leurs pailles, et divisés par portions d'un quart et d'un demi-bonnier.

S'adresser, pour voir les grains susdits, à M. Jos. Garot, fermier à la cense dudit Warisoulx.

A crédit, moyennant caution.